



Racheter la part de mon frère et l'usufruit de ma mère.

Par **Julcan**, le **08/09/2018 à 14:23**

Bonjour à tous,

Suite au décès de mon père il y a neuf ans, mon frère et moi même sommes devenus nus propriétaires de la maison de mes parents, et ma maman usufruitière.

Aujourd'hui, ma maman souhaite refaire sa vie dans une maison en location, mon frère ne souhaite pas garder cette maison. Point positif, nous sommes tous d'accord pour que je la rachète.

Reste maintenant à faire les choses correctement. D'où ma question sur ce forum.

La maison a été estimée il y a 9 ans, pour la succession, à 160000. Je souhaite l'acheter à 140000€. Déjà est-ce possible après une estimation ?

Ensuite, j'ai un budget hors travaux de 100000€, peut-on imaginer (nous sommes tous d'accord) 40000€ pour mon frère, 40000€ pour moi et 60000€ pour ma mère ? Ou y a-t-il une loi qui nous interdit cela ? Ou qui nous oblige à respecter le montant de l'usufruit de ma mère ?

J'espère avoir été assez claire dans mes explications.

Merci de votre aide par avance.

Par **Visiteur**, le **08/09/2018 à 19:38**

Bonjour

Non pour le prix, sauf si le marché s'est écroulé dans votre secteur. La transaction doit se faire au prix actuel.

Vous ne pouvez pas décider des montants revenant aux nus propriétaires et à l'usufruitière. Quel âge a-t-elle ?

Par **Julcan**, le **09/09/2018 à 11:31**

Bonjour,

Tout d'abord merci pour votre réponse.

Nous avons une petite chance alors, car le prix des maisons dans notre secteur est en baisse. Il faut donc refaire estimer?

Ma maman a 53 ans. Elle a donc droit à 50% et nous chacun 25% c'est bien cela?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **09/09/2018** à **19:29**

C'est cela, l'usufruit vaut 50% de la part détenue par votre frère et vous.
Mais êtes vous certains qu'il s'agit de la totalité ?